RCS : ST BRIEUC
Code greffe : 2202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2010 B 00100
Numéro SIREN : 497 972 133
Nom ou dénomination : NABAB

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2022 sous le numéro de dépôt 4250

2022/621

REQUÊTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC

Le Cabinet LEMASSON & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau de SAINT BRIEUC, domiciliée à PLERIN (22190) 2 rue François Jacob, Centre d'Affaires Athéna, agissant en qualité d'avocat de :

La Société NABAB, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 218 Euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale de la Barricade – 22170 PLERNEUF, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 497 972 133 R.C.S. SAINT-BRIEUC

A l'honneur de vous exposer les faits suivants :

. La Société NABAB clôture son exercice de manière habituelle le 31 décembre de chaque année. Elle doit, dans ces conditions, réunir l'assemblée générale des associés aux fins d'approbation des comptes annuels avant le 30 Juin de chaque année.

. Toutefois, compte tenu d'un retard dans l'établissement des documents comptables de la société NABAB nécessaires à l'établissement des documents juridiques relatifs à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la convocation de l'actionnaire à l'assemblée générale ordinaire annuelle ne pourra être transmise dans les délais impartis de telle sorte que l'assemblée générale ordinaire annuelle ne pourra se tenir d'ici le 30 Juin prochain.

. C'est pourquoi le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger jusqu'au 30 septembre 2022, le délai pendant lequel l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la Société NABAB sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

REÇU AU GTC 22, LE

15 JUIN 2022

Fait à PLERIN,
Le 13 Juin 2022

LEMASSON & ASSOCIES

SOCIETE D'AVOCATS
LEMASSON et ASSOCIÉS
Centre d'Affaires Athena - Zone de l'Arrivée
2, rue François Jacob
22190 PLÉRIN
Tél. 02 96 60 41 60 - Fax 02 96 60 41 61

ORDONNANCE

NOUS, Gilles HENRIO, Président du TRIBUNAL de COMMERCE de SAINT BRIEUC, assisté de Maître Yves Loïc TEPHO Greffier,

VU les articles L 223-26 et L 241-5 du Code de Commerce,

VU la requête qui précède et les motifs y exposés,

AUTORISONS la Société NABAB, société à responsabilité limitée au capital de 1.218 €, dont le siège social est sis Zone Artisanale de la Barricade – 22170 PLERNEUF, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 497 972 133 à prolonger **jusqu'au 30 SEPTEMBRE 2022** le délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes et le bilan de l'exercice social clos le **31 DECEMBRE 2021 ;**

DEPENS à la charge du requérant ;

LIQUIDONS au titre des dépens les frais de greffe au titre de la présente ordonnance à la somme de 32,91 € TTC.

FAIT EN NOTRE CABINET A SAINT BRIEUC le 16 JUIN 2022

LE GREFFIER
Y L TEPHO

LE PRESIDENT
G. HENRIO